



Question Sur Procédure de composition pénale avis à victime

Par **Jans**, le **21/03/2019** à **12:36**

Bonjour,

Je suis victime d'un accident de la route avec ITT de 45 jours. Toujours en arrêt, l'autre véhicule m'a refusé la priorité.

La gendarmerie m' a remis une procédure de composition pénale avis à victime. Le gendarme me dit que j'ai 15 jours pour faire prendre connaissance auprès du procureur de ma demande d' indemnisation. J'ai appelé mon assurance (la Macif) la gestionnaire me dit de ma pas m'inquieter que l'on un mois et qu'elle va voir si besoin de prendre un avocat.

Que peut on me conseiller, je découvre cette procédure ?